



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

17 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOTE D'INFORMATION SEMESTRIELLE SUR LA CONTREFAÇON DES BILLETS EN EUROS

Baisse du nombre de billets en euros contrefaits au premier semestre 2015 –
le nombre total reste très faible

- 454 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation au premier semestre 2015.
- 86 % des billets contrefaits sont des coupures de 20 et 50 euros.
- Les billets en euros peuvent être facilement vérifiés à l'aide de la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».
- Les billets en euros demeurent un moyen de paiement fiable et sûr.

Au cours du premier semestre 2015, le nombre total de contrefaçons retirées de la circulation s'est élevé à 454 000, soit un chiffre en baisse de 10,5 % par rapport au second semestre 2014, mais qui demeure plus élevé que celui relevé au premier semestre 2014. Ce nombre reste très faible par rapport à l'encours total, en augmentation, des billets authentiques en circulation (plus de 17 milliards de coupures au premier semestre 2015).

Le tableau ci-dessous présente cette évolution semestrielle :

Période	2012/1	2012/2	2013/1	2013/2	2014/1	2014/2	2015/1
Nombre de contrefaçons	251 000	280 000	317 000	353 000	331 000	507 000	454 000

Depuis la mise en circulation de la première série de billets en euros, l'Eurosystème – c'est-à-dire la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales (BCN) de la zone euro – recommande au public de rester vigilant lorsqu'il reçoit des billets. Il est facile de reconnaître les billets authentiques grâce à la méthode simple consistant à « toucher, regarder, incliner », qui est décrite dans les pages consacrées à l'euro sur le site Internet de la BCE et ceux des BCN de l'Eurosystème.

Si vous recevez un billet suspect, comparez-le directement avec une coupure dont vous avez la certitude qu'elle est authentique. Si le doute persiste, vous devez prendre contact avec la police ou votre BCN, selon les usages du pays. L'Eurosystème soutient l'action des autorités de police menée dans le cadre de la lutte contre la fabrication de fausse monnaie.

L'Eurosystème a le devoir de préserver l'intégrité des billets en euros et de continuer à perfectionner les techniques de fabrication des billets. De par leur conception, les billets de la série « Europe » sont encore plus sûrs, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la monnaie.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, par coupure, du nombre total de billets contrefaits retirés de la circulation au premier semestre 2015.

Coupure	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros
Ventilation en pourcentage	1,5 %	2,4 %	54,7 %	31,3 %	8,5 %	1,1 %	0,5 %

Au cours de la période sous revue :

- les billets de 20 et 50 euros ont encore été les valeurs les plus contrefaites. Par rapport aux chiffres indiqués pour le second semestre 2014, la part relative des billets de 20 euros contrefaits s'est contractée légèrement et celle des faux billets de 50 euros s'est accrue. La part cumulée de ces deux valeurs dans le total des contrefaçons s'est élevée à 86 % ;
- la majeure partie (97,9 %) des faux billets ont été saisis dans les pays de la zone euro. Seulement 1,6 % environ ont été détectés dans des États membres de l'Union européenne hors zone euro et moins de 0,5 % dans d'autres régions du monde.

L'Eurosystème recourt à différents canaux de communication pour aider le public à faire la distinction entre les contrefaçons et les billets authentiques et pour assister les professionnels manipulant des espèces afin que les machines de traitement des billets puissent identifier systématiquement les billets contrefaits et les retirer de la circulation. Les fabricants et fournisseurs d'équipements pour les billets continueront de bénéficier de l'assistance de l'Eurosystème pour adapter leurs automates et leurs machines d'authentification aux billets de la série « Europe ». Si leurs équipements ne peuvent toujours pas accepter les nouvelles coupures, les exploitants et les propriétaires d'automates doivent prendre contact sans délai avec leurs fournisseurs ou les fabricants.

Le nouveau billet de 20 euros sera mis en circulation le 25 novembre 2015.

De plus amples informations sur les billets en euros sont disponibles sous www.ecb.europa.eu/euro et www.nouveaux-billets-euro.eu.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M^{me} Rocío González (tél. : +49 69 1344 6451).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.